Lunel (34) : Il viole deux fois en deux jours, 16 ans de réclusion criminelle

24/02/2011 à 14h00

Au terme de trois jours de débats, dans la confidentialité du huis clos, la cour d'assises de l'Hérault a condamné hier soir Mehdi Soltani à seize ans de réclusion criminelle. Une peine assortie de dix ans de sûreté et de huit ans de suivi socio-judiciaire.

L'accusé, 31 ans, a été reconnu coupable de deux viols commis en deux jours dans le quartier du Mas Drevon, à Montpellier, fin 2008, à l'encontre de jeunes femmes. […] Pour ces deux viols, et compte tenu du casier judiciaire de l'accusé, déjà condamné 25 fois depuis son adolescence pour des affaires de vols et parfois de violence, l'avocat général a requis 18 ans de réclusion dont 12 ans incompressibles. […]

Midi Libre